



CULTIVONS NOTRE LIBERTÉ DE NOUS DÉPLACER...

Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Offrir une solution de mobilité à tous sur le territoire de Saint-Lô Agglo !

Un PDU c'est quoi ?

Le Plan de Déplacements Urbains est un outil global de planification de la mobilité sur l'ensemble du ressort territorial de Saint-Lô Agglo.

Il vise en premier lieu la diminution du trafic automobile

La loi donne plusieurs leviers aux Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour atteindre cet objectif, en jouant à la fois sur la maîtrise de la demande de déplacements par des actions portant sur l'urbanisme et les transports, et sur le report modal par des actions sur la voiture et ses modes alternatifs.

... une articulation efficace entre transports et urbanisme

Le PDU doit permettre un usage accru des réseaux de transports collectifs existants et favoriser les déplacements de courte distance dans lesquels la marche et le vélo sont des alternatives à la voiture. Il s'agit ainsi de favoriser le développement urbain autour des arrêts de transports en commun existants ou en projet, de faciliter les déplacements de proximité...

...et la coordination d'actions sectorielles

Le PDU dispose d'un ensemble de leviers permettant de favoriser le report des modes individuels motorisés vers leurs alternatives, il vise ainsi à :

agir sur la voiture en améliorant l'usage de la voirie dans l'agglomération par un partage entre les modes et des mesures d'information sur la circulation ;

développer les transports collectifs ;

développer les modes les moins polluants que sont la marche et le vélo ;

agir sur le stationnement public de l'ensemble des modes en définissant la réglementation et la tarification pour les automobiles et véhicules de livraison, en réservant des emplacements aux personnes à mobilité réduite (PMR), en prenant des mesures spécifiques pour les résidents et les véhicules d'autopartage, en favorisant le stationnement des vélos et en configurant les infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides ;

agir sur le stationnement privé en délimitant les périmètres dans lesquels les normes de construction d'aires de stationnement automobile du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) peuvent être abaissées ou supprimées lorsque la desserte en transports collectifs le permet, en fixant des normes plancher pour le stationnement des vélos ;

organiser les conditions d'approvisionnement de l'agglomération, par la réglementation des horaires de livraison et des véhicules, l'utilisation des infrastructures logistiques existantes et la localisation des infrastructures à venir dans une perspective multimodale...

en intégrant 3 grands enjeux transversaux

1. l'amélioration de la sécurité des déplacements
2. l'accessibilité de la chaîne des déplacements aux personnes à mobilité réduite (PMR)
3. la protection de l'environnement

le PDU vise à assurer l'équilibre entre les besoins d'accès et de mobilité d'une part et la protection de l'environnement et de la santé d'autre part, en faisant la promotion des modes les moins polluants les émissions de CO₂ évitées résultant de la mise en œuvre du PDU sont estimées

le PDU est rendu compatible avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00